

RAPPORT N° 04/3-12  
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES  
COMPTE DE GESTION 2003

La Régie chargée de la gestion des cimetières et du crématorium de la Commune est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune. A la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif, pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion, pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2003 s'équilibraient à la somme de 332 712, 14 euros pour la Section de Fonctionnement.

L'exécution du Budget de la Régie des Affaires Funéraires telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, Comptable de la Régie, se traduit par un excédent de clôture de 23 570,35 euros en Section de Fonctionnement.

Je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2003.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **DEPUTE MAIRE**  
*René Paul VICTORIA*  
**René Paul VICTORIA**

DELIBERATION N° 04/3-12  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 18 juin 2004

OBJET

REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES  
COMPTE DE GESTION 2003

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-12 du Député-Maire ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Hervé BRIAND, Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Vie Familiale, et 2° Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte de Gestion de la Régie des Affaires Funéraires produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2003 qui se traduit par un excédent de clôture de 23 570,35 euros en Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 25 JUN 2004



DEPUTE-MAIRE

Hervé-Paul VICTORIA